

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Le 30 Janvier 1923.

Communiqué au Conseil.

GEORGIE.

Note du Secrétaire Général.

La lettre suivante du Chargé d'Affaires de Géorgie à Paris, en date du 29 janvier, est communiquée au Conseil à titre d'information.

Légation de Géorgie.

Paris, le 29 Janvier 1923.

Monsieur le Président,

La Société des Nations dans son Congrès de l'année dernière, ayant considéré la situation de la Géorgie, a voté à l'unanimité une résolution en faveur de ce pays.

Depuis, la situation du peuple géorgien s'est aggravée.

Les dirigeants du Kremlin ont fait voter par le Congrès de Moscou, le 15 Décembre dernier, l'abolition complète de l'indépendance de la Géorgie et l'annexion pure et simple de ce pays à la Russie. Cette décision a été prise non seulement au mépris de la volonté du peuple géorgien, mais encore contre l'avis même des agents et des fonctionnaires de Moscou à Tiflis ainsi que des organisations communistes et du Sovnarkom (Soviet des Commissaires du Peuple) de Géorgie, décision qui fut suivie par des répressions politiques et nationales sans pareilles.

Son Excellence
Monsieur le Président du Conseil
de la Société des Nations.

P A R I S.

Les meilleurs fils de la Géorgie furent en partie fusillés, en partie emprisonnés, en partie déportés dans les régions affamées et malsaines de la Russie et de la Sibérie et même exilés dans d'autres pays. Tout ce qui a une empreinte, un caractère géorgiens - la langue géorgienne, l'Université géorgienne, les coopératives et les différentes institutions nationales - est poursuivi avec acharnement et même détruit.

Un crime atroce s'accomplit ainsi au XX^{ème} siècle, en pleine civilisation, sous les yeux de la Société des Nations qui est appelée à aplanir les difficultés entre les peuples dans le but de sauvegarder la paix dans le monde.

La mauvaise foi de Moscou est d'autant plus révoltante que pendant ce temps, M. Tchitchérine clame devant l'Europe l'indépendance de la Géorgie et s'efforce de se faire passer à Lausanne comme défenseur des revendications de ce pays.

En me référant à la résolution mentionnée du Congrès de la Société des Nations, je me permets, au nom de mon gouvernement, d'attirer l'attention du Conseil de la Société sur ce nouvel attentat de Moscou au droit du peuple géorgien dont la situation est devenue aujourd'hui encore plus grave qu'au moment du vote de ladite résolution et je garde le ferme espoir que le Conseil de la haute Société saura trouver des moyens pour sauvegarder les droits de la Géorgie.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Chargé d'Affaires a.i.

(Signé) Assatiany.